

DECRET N° 99-354 DU 23 JUILLET 1999

Autorisant mademoiselle AKOGBETO Lucie
Aristide à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** la requête de Mademoiselle AKOGBETO Lucie Aristide et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 juillet 1999 ;

D E C R E T E

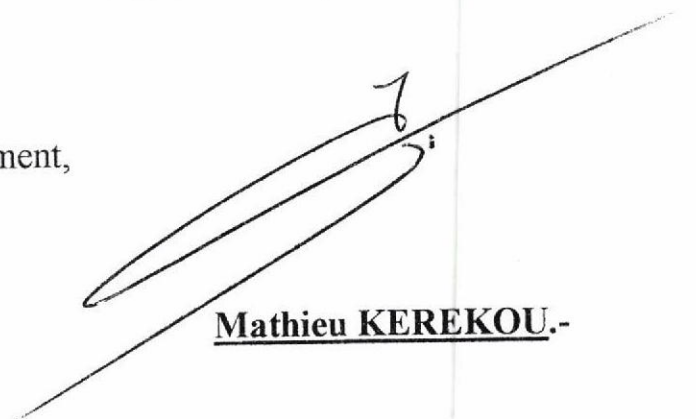
ARTICLE 1 : Mademoiselle AKOGBETO Lucie Aristide née le 31 août 1965 à Libreville (GABON) est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

ARTICLE 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée AKOGBETO Lucie Aristide, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 Juillet 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Kolawolé A. IDJI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFOUN

AMPLIATIONS .- PR 6 Assemblée Nationale 4 SGG 4 SG 1 MAEC 1 MJLDH
8 Autres ministères 17 Départements 6 DCCT 2 GCON 2 FADJEP-UNB-ENA 3
DAN 5 Intéressée 1 Ambassade du Bénin/GABON 4 JORB 1 DACP/MJLDH 6